



Un p'tit clin d'œil à nos anciens élus

Un franc succès

Le 30 mai 1926, après lecture de la circulaire de M. le Préfet concernant la contribution volontaire pour le relèvement du franc, le Conseil municipal de Saint-Ythaire sous la présidence de M. Lambert Jean, maire, considère que chacun doit apporter son aide pour que notre pays reste grand. Il décide, à l'unanimité, qu'une somme de 100 francs sera prélevée sur les fonds propres de la commune.

Une commune bientôt au courant

Le 26 avril 1928, M. le Maire expose au CM la difficulté de trouver par souscription publique la somme de 91 660 francs, nécessaire pour couvrir l'emprunt en vue de l'électrification de la commune. Le CM demande à M. le Préfet l'autorisation d'emprunter une somme de 90 000 francs au taux de 8,30 % remboursable en 30 ans au Crédit Foncier de France.

Carnets de santé

Le 18 novembre 1928, le CM, étant donné le grand nombre de carnets de timbres anti-tuberculeux qui n'a pas été vendu, décide de prélever un crédit de 20 francs pour l'achat de 10 carnets.

Appel d'urgence

Lors de la séance du CM du 19 novembre 1927, le maire, M. Lambert, expose au Conseil qu'il serait urgent de demander à l'administration des PTT de bien vouloir relier St Ythaire à St Gengoux le National par un circuit téléphonique. Considérant que la commune est en mesure d'assurer la gérance et de prendre à sa charge les frais d'installation d'une cabine téléphonique, le CM demande à M. le Préfet de bien vouloir transmettre la présente délibération à M. le Directeur des PTT à Dijon pour que l'installation soit faite en 1928.



Une goutte à la fontaine

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil, le 9 septembre 1928, qu'il a reçu de M. Bernard, distillateur à St Gengoux une demande tendant à obtenir l'autorisation d'installation d'atelier public au hameau de Vaux, près de la fontaine. Le CM donne un avis favorable à condition que ce dernier n'entrave pas le passage des animaux à l'abreuvoir, ni le débit de la source de la fontaine.

Certains voient le mâle partout !

Le 12 septembre 1926, M. le Maire expose au Conseil municipal que le Préfet insiste pour que l'école des garçons transformée en école mixte depuis le 1^{er} octobre 1924 soit modifiée de façon que rien ne puisse nuire à la morale.

Quelques subsides pour subsister...

Suite à la lettre de M. le Préfet, le CM décide de fixer à 1 franc 50 centimes le taux de l'allocation journalière d'assistance aux femmes en couche et à 6 francs le taux de l'allocation journalière aux familles nombreuses pour la période quinquennale 1929-1933.

Envoyer paître à un coût !

Le 24 février 1929, le Conseil, après avoir délibéré, fixe aux taux ci-après, les taxes de pâturage :

vaches : 10 francs	veaux : 5 francs
moutons : 3 francs	agneaux : 1 franc 50 centimes
chèvres : 2 francs	